



MAIRIE DE FUMEL MARCHES PUBLICS

Tél. : 05 53 49 59 69

DECISION DU MAIRE N° 18bisDC2024

**OBJET : Travaux de réaménagement et revitalisation
du quartier du Passage au centre-bourg de Fumel,
secteurs 5 Rue Léon Jouhaux et 5b Poche de stationnement rue Léon
Jouhaux (parking du boulodrome)
Avenant n° 2 au lot n° 1 « VRD – Mobilier urbain »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article **L 2122-22,**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **25 mai 2020** déléguant notamment au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs suivants :

« 4) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et d'accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **14 avril 2022** validant l'avant-projet décomposé en 9 secteurs relatif au réaménagement et à la revitalisation du quartier du Passage au centre-bourg de Fumel (marché subséquent 1)

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **17 novembre 2022** approuvant la phase PRO des secteurs 5 rue Léon Jouhaux et 5b poche de stationnement boulodrome et le coût prévisionnel des travaux avec des prestations supplémentaires équivalentes obligatoires

Vu la décision du Maire n° 103/2022 en date du **23 décembre 2022** concluant des marchés de travaux à tranches fermes et optionnelles passés selon la procédure adaptée (articles R.2113-4, R.2113-5, R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5 du code de la commande publique) pour le réaménagement et la revitalisation du quartier du passage au centre bourg de Fumel, secteur 5 Rue Léon Jouhaux et secteur 5b poche de stationnement rue Léon Jouhaux (parking boulodrome) avec l'entreprise EUROVIA AQUITAINE 47520 LE PASSAGE D'AGEN, lot n° 1 « VRD – mobilier urbain » d'un montant de 1 118 174,05 € HT soit 1 341 808,86 € TTC pour la tranche ferme et d'un montant de 76 280,35 € HT soit 91 536,42 € TTC pour la tranche optionnelle et avec l'entreprise DELFAUT ESPACES VERTS 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT, lot n° 2 « Espaces Verts » d'un montant de 143 638,81 € HT soit 172 366,57 € TTC pour la tranche ferme et d'un montant de 23 488,76 € HT soit 28 186,51 € TTC pour la tranche optionnelle, soit un montant total général (TF+TO) de 1 361 581,97 € HT soit 1 633 898,36 € TTC

Vu la décision du Maire n° 7DC2023 en date du **31 mars 2023** approuvant l'avenant n° 1 au lot n° 1 « VRD - Mobilier urbain » avec l'entreprise EUROVIA AQUITAINE Agence d'Agen 279 allées Alice Guy - ZA de Beauregard 47520 LE PASSAGE D'AGEN concernant la fourniture et la pose de massif de candélabre d'un montant de 4 350,00 € HT pour la tranche ferme et d'un montant de 580,00 € HT pour la tranche optionnelle soit un nouveau montant total du lot n° 1 de 1 199 384,40 € HT soit 1 439 261,28 € TTC et un nouveau montant total général du marché (lot n° 1 et lot n° 2) de 1 366 511,97 € HT soit 1 639 814,36 € TTC

Considérant qu'il y a lieu de passer un avenant n° 2 au lot n° 1 « VRD - mobilier urbain » d'un montant total de -11 389,33 € HT afin de prendre en compte des travaux en plus-value et en moins-value de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle

DECIDE

1°) D'APPROUVER l'avenant n° 2 au lot n° 1 « VRD - Mobilier urbain » avec l'entreprise **EUROVIA AQUITAINE Agence d'Agen 279 allées Alice Guy - ZA de Beauregard 47520 LE PASSAGE D'AGEN**, afin de prendre en compte les travaux en plus-value et moins-value de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle :

- Montant HT initial du de la TRANCHE FERME : 1 122 524,05 €
- **Avenant n° 2 :** -8 749,33 € HT
- **Nouveau montant de la TRANCHE FERME HT :** 1 113 774,72 €
- **Nouveau montant de la TRANCHE FERME TTC :** 1 336 529,66 €

- Montant HT initial de la TRANCHE OPTIONNELLE : 76 860,35 €
- **Avenant n° 2 :** -2 640,00 € HT
- **Nouveau montant de la TRANCHE OPTIONNELLE HT :** 74 220,35 €
- **Nouveau montant de la TRANCHE OPTIONNELLE TTC :** 89 064,43 €

Soit

Nouveau montant total du lot n° 1 HT (TF+TO) : 1 187 995,08 €
Nouveau montant total du lot n° 1 TTC (TF+TO) : 1 425 594,09 €

Le nouveau montant total général du marché (lot n° 1 + lot n° 2) est de 1 355 122,64 € HT soit 1 626 147,17 € TTC.

2°) DE PRECISER que le paiement par acompte pourra être accepté en fonction de l'état d'avancement des travaux et que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont prévus au budget de la commune.

4°) DE DIRE que la présente décision sera soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal et fera l'objet d'une communication lors de la prochaine réunion, qu'elle sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 23/09/2024

Télétransmission le 23/09/2024

Fait à **Fumel**, le **23 septembre 2024**



Pour le Maire,

Marie-Lou TALET
1^{ère} Adjointe